



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procréation avec donneur

Question écrite n° 49112

Texte de la question

M. Hervé Mariton attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le développement de l'industrie de la gestation pour autrui (GPA) sur le sol français en violation totale de la loi. Une plainte a en effet été déposée par une association de défense des enfants contre les tournées de promotion de la GPA organisées en France par des sociétés américaines (comme la société Extraordinary conception). Ces sociétés organisent des réunions, proposant des catalogues de mères porteuses ainsi que des grilles tarifaires pour les GPA. Ces pratiques violent le droit français (notamment l'article 227-12, alinéa 3, du code pénal), ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant (qui dispose que l'enfant a le droit de connaître son père et sa mère). Il demande une réaction rapide de la chancellerie pour mettre fin aux pratiques illégales qui contribuent à la marchandisation des corps.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49112

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1222

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)